

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

Toronto Hydro-Electric System Limited a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité qui entrera en vigueur le 1er janvier 2027.

Toronto Hydro-Electric System Limited (Toronto Hydro-Electric System) a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur le 1er janvier 2027.

Les changements de tarifs faisant l'objet de la requête sont établis selon une formule approuvée par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), qui tient compte de l'inflation, de la croissance et d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité. Si la requête est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Toronto Hydro-Electric System serait modifiée de la manière suivante :

Client résidentiel (750 kWh)	2,29 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	5,86 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés.

Toronto Hydro-Electric System a également présenté une demande d'approbation pour :

- Mettre à jour le facteur de croissance des revenus de 2027, conformément à la méthodologie préalablement approuvée par la CEO;
- Liquider, à titre provisoire, le solde du compte des écarts de revenus.

Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le demandeur a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0073** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **23 septembre 2026** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1 877 632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 oeb.ca/fr/participez

Toronto Hydro-Electric System Limited

 (416) 542-8000

 Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h

 torontohydro.com